

FERMETURE DE LA ROUTE DE LA BONNE DAME DU 26 JANVIER AU 30 JANVIER 2015 (INCLUS)

L'office national des forêts va prochainement effectuer l'abattage des arbres dangereux en lisière de forêt de Fontainebleau, le long de la route de la Bonne Dame.

Dans ce cadre, le stationnement et la circulation se trouveront modifiés du lundi 26 janvier au vendredi 30 janvier 2015 (inclus), entre le parking de l'ancienne piscine et l'avenue du Touring-Club (arrêté municipal n°14.VO.844). Cette portion sera temporairement fermée à la circulation de 7h à 19h, pour des raisons de sécurité, inhérentes au bucheronnage, à l'élagage ou encore à la sécurisation d'arbres dangereux. Le stationnement sera quant à lui interdit, à partir du 23 janvier, sur l'emprise du chantier pendant toute la durée des travaux.

A proximité de la gare et de zones résidentielles, où le stationnement est fréquent, ces modifications temporaires peuvent perturber les riverains et les automobilistes. Par conséquent, toutes les dispositions seront prises pour garantir la réalisation des travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

De plus, l'ONF avertira également l'ensemble des riverains du secteur et une information sera mise en place quelques jours avant le début des travaux : signalétique, affichage, tractage véhicules.

Les communes d'Avon et de Fontainebleau et l'ONF remercient les riverains et les piétons pour leur compréhension et invitent à la plus grande prudence à l'approche du chantier.

Conformément aux dispositions de l'article R 417-10 du Code de la Route, tous véhicules en infraction seront enlevés et déplacés par un garagiste désigné.

(article 4 de l'arrêté municipal 14.VO.844)



Info travaux

Janvier 2015

LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BONNE DAME



© IGN

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Conformément à l'arrêté municipal n°14.VO.844

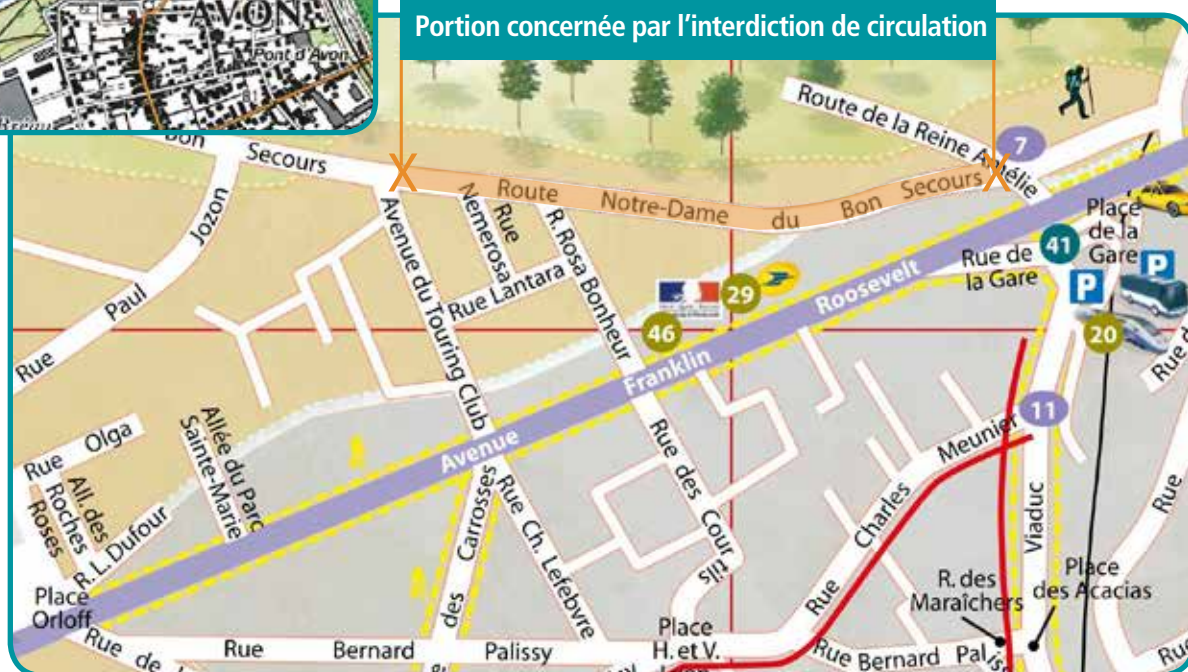
La route de la Bonne Dame sera barrée, entre le parking de l'ancienne piscine et l'avenue du Touring-Club, de 7h à 19h, du lundi 26 janvier au vendredi 30 janvier 2015 (inclus).

Stationnement interdit dans l'emprise du chantier sur toute la lisière de forêt.

NATURE DES TRAVAUX

Travaux de sécurisation des lisières urbaines de la forêt : bucheronnage, élagage puis abattage des arbres dangereux.

Portion concernée par l'interdiction de circulation



© Editions municipales de France

RENSEIGNEMENTS

Agence ONF de Fontainebleau

Tél. 01 60 74 93 50 ou ag.fontainebleau@onf.fr